

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CIGM - ACTIONS AMÉRICAINES

COMPTE INDICIEL GARANTI EN FONCTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE VIE UNIVERSELLE

ACTIONS AMÉRICAINES

Indice boursier de référence:

L'Indice S&P 500

L'Indice S&P 500 est un indice de pondération par capitalisations basé sur 500 actions qui est conçu pour évaluer la performance de la vaste économie américaine. L'Indice représente environ 70 % des capitalisations du marché des actions américaines. Un montant d'intérêt lié au rendement de l'indice S&P 500, converti en dollars canadiens, est porté au crédit du CIGM d'actions américaines.

Séries: 01 - septembre - 2018

Montant de placement minimal: 2 000 \$

Durée du placement: 10 ans

Date d'établissement de la série: 01 - septembre - 2018

Date d'échéance: 01 - septembre - 2028

Taux d'intérêt crédité au CIGM:

Années	Facteurs de taux d'intérêt crédités au CIGM				Taux d'intérêt crédité au CIGM	
	Taux de rendement minimal	Taux maximal de l'indice	Taux plancher établi	Taux de participation à l'Indice	Dates de versement des intérêts	Taux de rendement
Année 1	0,00					

COMPTE INDICIEL GARANTI EN FONCTION DU MARCHÉ (SUITE)

1. Le taux d'intérêt crédité à une série de CIGM correspond au taux de rendement net calculé et crédité à la valeur d'un CIGM à chaque date de versement des intérêts. Le taux d'intérêt crédité au CIGM, converti en dollars canadiens (le cas échéant), est assujéti à un taux de rendement minimal pour la durée du placement et nous vous garantissons que ce taux ne sera jamais négatif. Ces facteurs de taux d'intérêt crédités au CIGM pourraient fluctuer annuellement et sont publiés dans la fiche de renseignements sur la série de CIGM avant la date d'établissement de chaque série et chaque date de versement des intérêts.

Sous réserve du taux de rendement minimal, le taux d'intérêt crédité au CIGM sera égal ou inférieur au montant obtenu à l'aide de l'une ou l'autre des formules suivantes :

1. (A moins B) multiplié par C ou
2. (D moins B) multiplié par C, alors que

A correspond à la fluctuation de la valeur de l'indice boursier de référence

Il s'agit du pourcentage de fluctuation de la valeur de l'indice boursier de référence entre les jours d'évaluation. Pendant la première année de la durée du placement, les jours d'évaluation correspondent à la date d'établissement de la série et à la journée ouvrable précédant la première date de versement des intérêts. Pendant les années subséquentes, les jours d'évaluation correspondent à la date de versement des intérêts de l'année précédente et à la journée ouvrable précédant la prochaine date de versement des intérêts. Les jours d'évaluation correspondent aux journées ouvrables pendant lesquelles l'indice sous-jacent est négocié en bourse et notre siège social est ouvert. La valeur des titres de l'indice boursier de référence pourraient ne pas inclure les distributions et les dividendes déclarés sur les titres.

B correspond au taux plancher établi

Il s'agit de l'augmentation minimale sous forme de pourcentage de la valeur de l'indice boursier de référence qui doit être atteint pour que le taux d'intérêt crédité soit positif, sinon le taux d'intérêt crédité correspond à zéro. Ce taux plancher est déduit de la fluctuation de la valeur de l'indice boursier de référence et du taux de rendement maximal de l'indice utilisé dans le calcul du taux d'intérêt crédité au CIGM.

COMPTE INDICIEL GARANTI EN FONCTION DU MARCHÉ (SUITE)

4. Si vous demandez un retrait ou un virement d'une série de CIGM avant la date d'échéance, vous devrez acquitter des frais qui sont calculés sous forme d'un pourcentage du montant retiré ou viré. La formule de calcul du montant des frais de rachat anticipé d'un CIGM est la suivante :

Si les fonds sont retirés ou virés d'un CIGM :	Frais de rachat anticipé d'un CIGM
À la date d'échéance (en nous fournissant des directives écrites au moins quatre jours ouvrables à l'avance) et les directives de placement sont modifiées pour passer à toute autre option de placement.	0 %
À toute date de versement des intérêts (en nous fournissant des directives écrites au moins quatre jours ouvrables à l'avance) et les fonds sont virés à un autre CIGM.	0 %
À toute date de versement des intérêts (en nous fournissant des directives écrites au moins quatre jours ouvrables à l'avance) et les fonds sont virés à une autre option de placement qu'un CIGM.	zéro ou le pourcentage suivant s'il est plus élevé : (M multiplié par N)
- À tout autre moment que des fonds sont virés ou retirés. - À une date autre qu'une date de versement des intérêts et les fonds sont virés à un autre CIGM.	zéro ou le pourcentage suivant s'il est plus élevé : 5 % plus (M multiplié par N)

M: le taux d'intérêt en vigueur sur les obligations du Canada à échéance de dix ans à la date de la transaction moins le taux d'intérêt en vigueur sur les obligations du Canada à échéance de dix ans à la date d'établissement de la série.

N: le nombre d'années à courir jusqu'à la date d'échéance, arrondi à la prochaine année complète. (Par exemple, s'il reste 4 ans et 1 mois à courir jusqu'à la date d'échéance, le nombre d'années est arrondi à 5.)

NOTE : Les fonds virés à un autre CIGM à une date autre qu'une date de versement des intérêts créera une nouvelle série de CIGM.

Les frais de rachat anticipé d'un CIGM, sous forme de pourcentage du montant requis à être transféré ou retiré, seront déduits du retrait en espèces ou du montant du virement. Ces frais s'ajout